

24

R A P P O R T

OBJET AVENANT AU BAIL EMPHYTEOTIQUE DU 16 MAI 1975 LIANT LA VILLE DE METZ A L'ASSOCIATION « LE RELAIS »

Dans le cadre de l'achèvement des travaux relatifs à la création et à la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage située avenue de Blida, la Ville de Metz a aménagé un parking de 11 places de stationnement pour améliorer le fonctionnement de l'association « Le Relais ».

L'emprise foncière de ce parking doit donc être intégrée dans la parcelle qui est mise à disposition par la Ville de Metz à l'Association « Le Relais » par bail emphytéotique en date du 16 mai 1975.

Afin de régulariser cette situation, l'Association « Le Relais » a donné son accord à la Ville de Metz pour que l'emprise foncière qui lui est louée par bail emphytéotique soit augmentée de la surface correspondante.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'agrandir l'emprise foncière mise à disposition de l'association « Le Relais » d'une surface complémentaire d'environ 285m² par le biais d'un avenant au bail emphytéotique.

En conséquence, la motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

MOTION

OBJET : AVENANT AU BAIL EMPHYTEOTIQUE DU 16 MAI 1975 LIANT LA VILLE DE METZ A L'ASSOCIATION « LE RELAIS »

Le Conseil Municipal,
Les Commissions entendues,

CONSIDERANT :

- que dans le cadre de l'achèvement des travaux relatifs à la création et à la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage située avenue de Blida, la Ville de Metz a aménagé un parking de 11 places de stationnement pour améliorer le fonctionnement de l'association « Le Relais » ;
- que ce parking doit être inclus dans l'emprise foncière mise à disposition de l'Association « Le Relais » par la Ville de Metz par bail emphytéotique en date du 16 mai 1975;

VU :

- le bail emphytéotique du 16 mai 1975, et ses avenants n°1 du 7 mai 1981 et n° 2 du 10 juin 1986 ;
- l'accord de l'Association « Le Relais » pour augmenter l'emprise foncière qui lui est mise à disposition, par le biais d'un avenant n°3 au bail emphytéotique du 16 mai 1975 ;

DECIDE :

- d'agrandir d'environ 285m² la parcelle mise à disposition de l'Association « Le Relais », cadastrée sous :

BAN DE METZ

Section 12 n°35

AUTORISE :

- Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération, et signer tous documents y afférents.

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER